

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22/05/2024

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL : LE CAP DES 3 000 EMPLOYEURS ENGAGÉS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EST FRANCHI SOIT 4,8 MILLIONS DE COLLABORATEURS CONCERNÉS

Météo-France devient le 3 000e employeur à s'engager pour la sécurité routière de ses collaborateurs en signant la charte des 7 engagements + en présence de la déléguée interministérielle à la Sécurité routière

Le 11 octobre 2016, 21 grands chefs d'entreprise emblématiques se sont publiquement engagés en faveur de la sécurité routière en signant [7 engagements forts](#) pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs. **Aujourd'hui, ce programme d'employeurs engagés réunit 3 000 signataires qui montrent au quotidien leur résolution à agir sur le long terme pour la sécurité sur la route de leurs 4,8 millions de salariés.**

Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité routière :

« L'accident de la circulation routière constitue la première cause de mortalité au travail et représente 15% de la mortalité sur nos routes [485 décès en 2022]. La charte des 7 engagements + vise à appuyer la mobilisation des employeurs pour prévenir le risque routier professionnel et protéger leurs collaborateurs sur les routes et pistes cyclables. C'est un grand plaisir d'accueillir Météo-France au sein d'une formidable communauté d'entreprises engagées, forte désormais de 3000 signataires, et auprès de laquelle nous mettons à disposition des ressources et favorisons le partage d'expérience. »

Virginie Schwarz, PDG de Météo-France, 3 000e entreprise signataire du programme employeurs engagés : *« La sécurité routière au travail est un enjeu important pour Météo-France en raison notamment des nombreux déplacements professionnels liés à la maintenance des systèmes d'observation et de la proportion importante des accidents de la route dans les accidents de service. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que notre établissement rejoigne l'Appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière et assure la mise en œuvre des sept engagements associés. En cohérence avec cet engagement, Météo-France a prévu de se doter prochainement d'un nouveau plan de prévention des risques routiers. »*

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent, chaque année, par plus de 5 millions de journées de travail perdues. En 2022, 485 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail dont les deux tiers à l'occasion d'un trajet domicile-travail.

La charte des 7 engagements pour une route plus sûre a évolué pour accompagner l'essor des mobilités douces

Pour accompagner en sécurité l'essor considérable des mobilités douces et intégrer leur accidentalité croissante dans la prévention du risque routier professionnel, la Sécurité routière a fait évoluer les 7 engagements pour une route plus sûre. Concrètement, l'engagement numéro 7 qui concernait les deux-roues motorisés, devient 7+ en intégrant les cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) – notamment les trottinettes électriques - (sensibilisation aux équipements obligatoires, incitation au port du casque, rappel de l'importance de se rendre visible, obligation d'assurance pour les EDPm).

Contacts presse

Délégation interministérielle à la sécurité routière

Amandine Cuinet
06 64 09 17 41

Alexandra Thérizol
06 75 19 83 90

Thierry Monchatre
06 88 16 08 78